

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL, TENUE LE 22 AOÛT 2023, À 19H00, AU 286 RUE DE LA FALAISE, CENTRE DES LOISIRS DE TADOUSSAC

Sont présents : Monsieur Richard Therrien, maire
Monsieur Guy Therrien, conseiller
Monsieur Dany Tremblay, conseiller
Madame Jane Chambers Evans, conseillère
Madame Mireille Pineault, conseillère

Absence : Madame Stéphanie Tremblay, conseillère

Assiste également à la réunion :

M^{me} Thérèse Gauthier, adjointe de direction agissant comme secrétaire d'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance débute à 19 h conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 148 et 148.0.1. du *Code municipal du Québec*, L.R.Q. c. C-27.1.

**RESOLUTION
2023-232-2**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MIREILLE PINEAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé, en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

- 1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juillet 2023, de la séance extraordinaire du 17 juillet 2023;**
- 4. Administration générale**
 - 4.1 Modification de la résolution no 2023-180 relative à des dépenses pour réparation d'équipements aux travaux publics;
 - 4.2 Autorisation de paiement du renouvellement des couvertures d'assurances de la Municipalité; **Reporté**
 - 4.3 Acquisition d'habillement des pompiers au Service Incendie;
 - 4.4 Autoriser le remboursement à MRC de la Haute-Côte-Nord d'une aide financière dans le cadre d'un projet intitulé « Un visage vaut mille mots »;
 - 4.5. Autoriser le versement de l'aide financière à Explos Nature de la 13 ième édition du Festival des oiseaux migrateurs de la Côte-Nord;

- 4.6. Autoriser le versement de l'aide financière à la Biblio-plage de Mme Chose;
- 4.7. Résolution autorisant madame Chantale Otis à signer le calendrier de conservation et ses modifications;
- 5. Gestion financière**
 - 5.1. Comptes à payer – juillet 2023
- 6. Aménagement du territoire et urbanisme**
 - 6.1. Mur de soutènement -Rue de la Falaise;
 - 6.2. P.I.I.A. 308 rue des Forgerons;
 - 6.3. P.I.I.A. 276 rue des Forgerons;
 - 6.4. P.I.I.A. 235 rue des Pionniers;
 - 6.5. P.I.I.A. 267, rue des Pionniers-A;
 - 6.6. P.I.I.A. 267 rue des Pionniers B;
 - 6.7. P.I.I.A. 235 rue de la Falaise;
 - 6.8. P.I.I.A. 283, rue de la Falaise ;
 - 6.9. P.I.I.A. 18, rue des Forgerons Nord;
- 7. Développement économique**
 - 7.1. Pacte d'amitié avec la commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure France;
 - 7.2. Résolution aux fins de prioriser les projets déposés dans le cadre du Programme de mise en valeur intégré (PMVI);
Reporté.
- 8. Loisirs et communautaire**
 - 8.1 Rencontre pour l'optimisation des offices d'habitation;
 - 8.2 Projet « Sentier de nos Ancêtres »;
- 9. Ressources humaines**
 - 9.1. Rétrogradation de monsieur Simon Moisan de lieutenant à pompier;
 - 9.2 Réouverture de l'entente salariale des pompiers de Tadoussac; **Reporté.**
 - 9.3. Démission de monsieur Pascal Gaudreault;
- 10. Correspondances**
 - 10.1. Demande d'aide financière du Club Plein Air le Morillon;
 - 10.2 Invitation du Cercle économique régional des Premières Nations et du Québec;
 - 10.3 Demande d'aide financière de l'Association du cancer de l'Est du Québec/Hôtellerie Omer-Brzeau;
 - 10.4 Invitation du 17^{ième} Congrès Mondial de l'Association Internationale des Plus Belles Baies du Monde;
- 11. Périodes de questions**
- 12. Varia**
 - 12.1. Demande d'aide financière Cérémonie de la Cloche;
 - 12.2. Autorisation de l'accès au terrain de baseball;
 - 12.3. Politique de location des bateaux dans la cale sèche;
 - 12.4. Entretien ménager des bâtiments;
- 13. Fermeture de la séance**

**RESOLUTION
2023-233**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4
JUILLET 2023**

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023 préalablement à la présente séance ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023.

**RESOLUTION
2023-234**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 14 JUILLET 2023**

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2023 préalablement à la présente séance ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2023.

**RESOLUTION
2023-235**

**AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NO 2023-180 RELATIVE À DES
DÉPENSES POUR RÉPARATION D'ÉQUIPEMENTS AUX TRAVAUX
PUBLICS**

ATTENDU Qu'une erreur s'est glissée dans la formulation de la résolution no 2023-180 adoptée le 13 juin 2023; relative à des dépenses pour la réparation d'équipements aux travaux publics;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le texte de la résolution no 2023-180 soit amendé afin qu'il se lise dorénavant comme suit :

« ainsi que l'achat d'un tracteur Kubota au montant de 11 000\$ en autorisant l'appropriation des crédits dans le budget régulier », soit remplacé par :

« réparations du tracteur Kubota estimé par la Compagnie Zone Kubota à la somme de 4 172,91\$ taxes incluses ».

**RESOLUTION
2023-236**

**ACQUISITION D'HABILLEMENT DES POMPIERS AU SERVICE
INCENDIE**

ATTENDU QU'une partie des équipements sont désuets et que nous devons les remplacer afin de protéger les pompiers lors des interventions incendie;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MIREILLE PINEAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'achat d'habillement tels que casques, cagoules, gants, couvre-tout au montant de 3 558,62\$ avant taxes afin d'assurer une protection maximale des pompiers lors des interventions.

**RESOLUTION
2023-237**

AUTORISER LE REMBOURSEMENT À LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE D'UN PROJET INTITULÉ « UN VISAGE VAUT MILLE MOTS »

CONSIDÉRANT QUE le 26 juin 2018 la Municipalité du Village de Tadoussac a signé une entente avec la Municipalité Régionale de Comté de la Haute-Côte-Nord dans le cadre d'un projet intitulé « Un visage vaut mille mots »;

CONSIDÉRANT QU'à la demande de la Municipalité du Village de Tadoussac la réalisation de ce projet a reçu un délai supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet n'a jamais été réalisé et qu'un premier versement a été versé au montant de 2 700\$ à la Municipalité du Village de Tadoussac par la Municipalité Régionale de Comté de la Haute-Côte-Nord;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Que la Municipalité du Village de Tadoussac rembourse et ce, à la demande de la Municipalité Régionale de Comté de la Haute-Côte-Nord la somme de 2 700\$ perçue dans le cadre du projet « Un visage vaut mille mots » du Programme de soutien culturel 2018-2020.

**RESOLUTION
2023-238**

AUTORISER LE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE À EXPLOS NATURE POUR LA RÉALISATION DE LA 13 IÈME ÉDITION DU FESTIVAL DES OISEAUX MIGRATEURS DE LA CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QU'une aide financière a été budgétée dans le cadre des subventions événementielles pour la réalisation de la 13 ième édition du Festival des oiseaux migrateurs de la Côte-Nord organisé par Explos Nature ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement se tiendra du 22 au 25 septembre 2023 ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

D'AUTORISER le versement d'une aide financière à Explos Nature pour l'organisation de leur 13 ième édition du Festival des oiseaux migrateurs de la Côte-Nord dans le cadre des subventions événementielles au montant de 5 000\$.

**RESOLUTION
2023-239**

AUTORISER LE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE À LA BIBLIOPLAGES DE MME CHOSE

CONSIDÉRANT QU'une aide financière a été budgétée dans le cadre des subventions événementielles pour la réalisation de la Biblio-plage de Mme Chose

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le versement d'une aide financière à madame Dany Chartrand dans le cadre de l'animation et du maintien de la Biblio-Plage de Mme Chose dans le cadre des subventions événementielles au montant de 2 000\$.

**RESOLUTION
2023-240**

**AUTORISANT MADAME CHANTALE OTIS À SIGNER LE
CALENDRIER DE CONSERVATION ET SES MODIFICATIONS**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21-1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé au paragraphe 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à la Bibliothèque et Archives nationale du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village Tadoussac et un organisme public visé au paragraphe numéro 4 de l'annexe de cette loi ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Tadoussac n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

D'autoriser Madame Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification pour approbation à la Bibliothèque et Archives Nationales du Québec pour et au nom de la municipalité du Village de Tadoussac.

**RESOLUTION
2023-241**

COMPTES À PAYER - JUILLET 2023

**IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de **168 931,77\$** incluant les salaires, les dépenses incompressibles au 31 juillet 2023 et autorise le paiement des comptes dus, attendu qu'ils ont été vérifiés au préalable par Madame Jane Chambers Evans;

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

**RESOLUTION
2023-242**

MUR DE SOUTÈNEMENT-RUE DE LA FALAISE

ATTENDU QUE la Municipalité de Tadoussac a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Tadoussac s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Tadoussac choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux ;
- L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;
- Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres) ;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, monsieur Dominic Lachance, ing. F.Q.M., représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil de la municipalité de Tadoussac autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que madame Chantale Otis, directrice générale est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports ;

**RESOLUTION
2023-243**

P.I.I.A. – 308, RUE DES FORGERONS

ATTENDU QUE le propriétaire du 308, des Forgerons a déposé une demande de permis pour ajouter deux fenêtres sur la façade ouest de son garage et que cette fenestration sera dans le même style que celle de sa résidence principale ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande telle que proposée par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire du 308, rue des Forgerons visant à ajouter deux fenêtres sur la façade ouest de son garage et ce, dans le même style que la fenestration de sa résidence principale.

**RESOLUTION
2023-244**

P.I.I.A. – 276, RUE DES FORGERONS

ATTENDU QUE le propriétaire du 276, rue des Forgerons visant la construction d'un vestibule d'entrée au-dessus d'une partie de la galerie existante et de respecter le style de revêtement de sa résidence ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande telle que proposée par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire 276, rue des Forgerons, visant la construction d'un vestibule d'entrée au-dessus d'une partie de la galerie existante.

**RESOLUTION
2023-245**

P.I.I.A. – 235, RUE DES PIONNIERS

ATTENDU QUE le propriétaire du 235, rue des Pionniers a déposé une demande de permis visant la rénovation des fondations du hangar situé dans sa cour arrière ;

ATTENDU QUE la présence de plusieurs autres bâtiments limitrophes à cette propriété et que la nature du remblai utilisé dans ce secteur est inconnue (zone de contrainte de glissement de terrains) ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil de refuser la demande telle que proposée par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil refuse la demande du propriétaire du 235, rue des Pionniers visant la rénovation des fondations de son hangar.

**RESOLUTION
2023-246**

P.I.I.A. – 267, RUE DES PIONNIERS-A

ATTENDU QUE le propriétaire du 267, rue des Pionniers-A a déposé une demande de permis visant à refaire le dessous de sa galerie et de changer le treillis par de la planche verticale de couleur grise ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande telle que proposée par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire du 267, rue des Pionniers, visant à refaire le dessous de sa galerie et changer le treillis par de la planche verticale couleur grise.

**RESOLUTION
2023-247**

P.I.I.A. – 267, RUE DES PIONNIERS-B

ATTENDU QUE le propriétaire du 267, rue des Pionniers-B a déposé une demande de permis aux fins de changer la porte extérieure au deuxième étage ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme conseil au propriétaire d'installer une porte de bois afin de respecter le cachet de la propriété ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande telle que proposée par le demandeur en tenant compte du conseil du CCU, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire du 267, rue des Pionniers-B à condition que la porte extérieure du deuxième étage s'harmonise avec la porte extérieure du premier étage.

**RESOLUTION
2023-248**

P.I.I.A. – 235, RUE DE LA FALAISE

ATTENDU QUE le propriétaire du 235, rue de la Falaise a déposé une demande de permis aux fins de rénover le mur Est de sa résidence, changer les fenêtres et ce, à la suite d'une infiltration d'eau avec le même revêtement et de remplacer la porte existante par une porte française ainsi que la porte de la façade Sud;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande telle que proposée par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire du 235, rue de la Falaise afin de rénover sa propriété à la suite d'une infiltration d'eau soient :

le mur Est, changer les fenêtres et la porte par une porte française ainsi que la porte de la façade Sud.

**RESOLUTION
2023-249**

P.I.I.A. – 283, RUE DE LA FALAISE

ATTENDU QUE le propriétaire du 283, rue de la Falaise a déposé une demande de permis aux fins de remplacer sa clôture existante par une clôture végétale ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande telle que proposée par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire du 283, rue de la Falaise afin de remplacer sa clôture existante par une clôture végétale.

**RESOLUTION
2023-250**

P.I.I.A. – 18, RUE DES FORGERONS NORD

ATTENDU QUE le propriétaire du 18 rue des Forgerons a déposé une demande de permis pour refaire la toiture de sa résidence ainsi que la toiture de son cabanon lorsqu'il devra être remplacé par un bardeau de même couleur brun deux tons ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande telle que proposée par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MIREILLE PINEAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire du 18, rue des Forgerons Nord afin de refaire la toiture de sa résidence par un bardeau de couleur brun deux tons ainsi que la toiture de son cabanon lorsqu'il devra être remplacé.

**RESOLUTION
2023-251**

PACTE D'AMITIÉ AVEC LA COMMUNE DE CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE (FRANCE)

CONSIDÉRANT les contacts établis entre les collectivités et leurs habitants depuis plus de vingt ans à l'occasion de divers séjours, accueils et rencontre à l'initiative de l'association Hautes Vallées Charente-Québec;

CONSIDÉRANT le souhait émis par les deux collectivités de pérenniser ces liens et de créer entre elles une relation privilégiée basée sur une affinité culturelle, institutionnelle, scolaire, touristique et une réciprocité d'intérêts;

CONSIDÉRANT la volonté de deux collectivités de favoriser la multiplication des échanges;

CONSIDÉRANT QUE ces deux collectivités expriment leur volonté d'officialiser leurs relations par l'établissement d'un « Pacte d'Amitié »;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil de la Municipalité du Village de Tadoussac autorise monsieur Richard Therrien, maire, à signer le pacte d'amitié avec la commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure (France).

**RESOLUTION
2023-252**

RENCONTRE SUR L'OPTIMISATION DES OFFICES D'HABITATION

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec a transmis une invitation à une rencontre portant sur l'optimisation des offices d'habitation qui se tiendra à Baie-Comeau, le 30 août 2023 ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil mandate Madame Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière et Monsieur Richard Therrien, maire, à assister à cette rencontre qui se tiendra à Baie-Comeau, le mercredi 30 août 2023, et que les frais de déplacement soient défrayés par la Municipalité du Village de Tadoussac sur présentation des pièces justificatives.

**RESOLUTION
2023-253**

**RÉTROGRADATION DE MONSIEUR SIMON MOISAN DE
LIEUTENANT À POMPIER**

ATTENDU QUE monsieur Simon Moisan est souvent à l'extérieur de Tadoussac ;

ATTENDU QUE monsieur Simon Moisan ne peut plus effectuer de garde les fins de semaine ;

ATTENDU QUE monsieur Simon Moisan donne son consentement afin de rétrograder de lieutenant à pompier ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE monsieur Simon Moisan rétrograde de lieutenant à pompier du Service Incendie de Tadoussac.

**RESOLUTION
2023-254**

DÉMISSION DE MONSIEUR PASCAL GAUDREULT

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Pascal Gaudreault est maintenant membre de la brigade du Service Incendie des Bergeronnes ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

D'autoriser la démission de Monsieur Pascal Gaudreault comme pompier du Service Incendie de Tadoussac.

**RESOLUTION
2023-255**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB PLEIN AIR LE MORILLON

CONSIDÉRANT QUE le Club Plein Air Le Morillon a pour mission première d'aménager un sentier polyvalent intermunicipal afin de bonifier l'offre récréotouristique en Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le Club Plein Air Le Morillon a adressé une lettre de demande d'aide financière à la Municipalité de Tadoussac dans le cadre de leur campagne de financement;

**PAR CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

D'aviser le Club Plein-Air le Morillon que les budgets disponibles sont déjà alloués et leur indiquant de déposer une demande d'aide financière au cours du mois de septembre, soit lors de la prévisions budgétaires 2024.

**RESOLUTION
2023-256**

**INVITATION DU CERCLE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL DES
PREMIÈRES NATIONS ET DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Tadoussac a reçu une invitation du Cercle économique régional des Premières Nations et du Québec à s'inscrire à un événement qui se tiendra à Sept-Îles les 20 et 21 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement nous permettra d'assister à des panels et des présentations des sujets clés tels que la cohabitation entre les Premières Nations et le peuple Québécois, les ressources naturelles, le tourisme et la culture, ainsi que le développement durable ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MIREILLE PINEAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil informe de l'impossibilité de participer à l'activité du Cercle Régional des Premières Nations et du Québec.

**RESOLUTION
2023-257**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DU CANCER
DE L'EST DU QUÉBEC/HÔTELLERIE OMER-BRAZEAU**

CONSIDÉRANT QUE l'Association du Cancer de l'Est du Québec/Hôtellerie-Omer-Brazeau s'est adressée à la Municipalité de Tadoussac afin d'obtenir une aide financière;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MIREILLE PINEAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le versement d'une aide financière de 100\$ à l'Association du Cancer de l'Est du Québec/Hôtellerie Omer-Brazeau.

**RESOLUTION
2023-258**

**INVITATION AU 17^E CONGRÈS MONDIAL DE L'ASSOCIATION
INTERNATIONALE DES PLUS BELLES BAIES DU MONDE**

CONSIDÉRANT QUE l'Association Internationale des Plus Belles Baies du Monde a transmis une invitation à la Municipalité de Tadoussac dans le cadre du 17 ième Congrès Mondial qui se tiendra du 19 au 23 octobre 2023 à Yeosu, République de la Corée;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise Madame Jane Chambers Evans à assister au 17 ième Congrès Mondial de l'Association Internationale des plus belles Baies du monde, qui se tiendra du 19 au 23 octobre 2023 à Yeosu, République de la Corée.

Il est également résolu que les frais de transport soient défrayés par la Municipalité du Village de Tadoussac sur présentation des pièces justificatives.

**RESOLUTION
2023-259**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE CÉRÉMONIE DE LA CLOCHE

CONSIDÉRANT QUE le 16 août 2023 le Président de la Fabrique Ste-Croix, Monsieur Pierre Marquis, a déposé une demande d'aide financière au montant de 2 000\$ afin de compléter leur financement dans le cadre de la Cérémonie de la Cloche qui se tiendra les 16, 17 et 18 septembre 2023;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil de la Municipalité de Tadoussac octroie une aide financière de 2000\$ à la Fabrique Ste-Croix pour la tenue de la cérémonie de la cloche à même le budget de la taxe événementielle 2023.

**RESOLUTION
2023-260**

AUTORISATION À L'ACCÈS AU TERRAIN DE BASEBALL

CONSIDÉRANT QUE le Centre la Petite enfance La Giroflée Inc. s'est adressé à la Municipalité de Tadoussac afin d'obtenir l'autorisation de circuler sur le terrain de baseball dans le cadre des travaux de réaménagement de la cour extérieure du Centre de la Petite enfance La Giroflée;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la Municipalité de Tadoussac autorise le Centre de la Petite Enfance la Giroflée Inc. à circuler sur le terrain de baseball de la Municipalité afin de faciliter l'accès de leur cour extérieure pour l'exécution des travaux de réaménagement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 25, monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 20 h 05.

**RESOLUTION
2023-261**

FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 21 h 05.

SIGNATURE

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Therrien, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière

Nombre de citoyens présents : 21

Thérèse Gauthier, secrétaire d'assemblée

Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière

Richard Therrien, maire